DÉPARTEMENT DE L'EURE

Arrondissement des ANDELYS

Canton de GAILLON

RÉPUBLIQUE FRANCAISE

MAIRIE DE SAINT-PIERRE-LA-GARENNE

ARRÊTÉ MUNICIPAL 2026/09-10-5

Le Maire de Saint Pierre la Garenne

VU le code de la route ;
Vu le code de l'occupation des voiries ;
VU le décret N°97-683 du 30/05/1997 relatif aux droits de passage sur le domaine public routier et notamment son article R. 20-47;
VU la demande de Madame Fiorella FERRARI du groupe GEOTEC chez SIG-IMAGE en date du 10/09/2026,

ARRÊTE

Article 1 : Afin de réaliser des sondages géotechniques préalables aux travaux d'extension du réseau d'assainissement collectif **rue de l'Ancien Presbytère et rue des Huttes**, une restriction sur section courante sera effectuée dans les deux sens de circulation et une circulation alternée sera mise en place. Le stationnement sera interdit pour tous les véhicules et la circulation sera limitée à 30km/h dans l'emprise des travaux :

A compter du 21/09/2026 et ce jusqu'à la fin des travaux.

La durée de règlementation est estimée à **31 jours**.

Article 2 : La signalisation réglementaire sera mise en place par la Société chargée des travaux et elle prendra toutes les mesures de protection utiles afin d'assurer la sécurité des riverains et des usagers de la voie publique. Elle veillera au respect des droits des riverains et leur accès devra être préservé. Toutes dispositions devront être prises pour que la chaussée et ses abords soient dégagés de tous obstacles et remis en parfait état à la fin des travaux. Le chantier sera balisé conformément à la règlementation en vigueur.

Article 3 : Ampliation sera adressée à

M. le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Gaillon,
M. le Lieutenant du Centre de Secours de Gaillon.

St Pierre la Garenne, le 10/09/2026

Le Maire,
Liliane BOURGEOIS

MAIRIE DE SAINT-PIERRE-LA-GARENNE (EURE)

Madame le Maire – Mairie de Saint-Pierre-la-Garenne – 98 route Nationale 15 – 27600 Saint-Pierre-la-Garenne
Tel : 02 32 52 51 24 – email : mairie-st-pierre-garenne@orange.fr